



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-15569>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-15569

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-70268

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 07/02/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE 52 AVENUE DE SAINT JUST 13004 MARSEILLE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22130001500247

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13004

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre de formations sur l'agilité destinées aux agents de la Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Code CPV principal - Descripteur principal : 80511000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Lot 1 : Formations à la démarche agile Lot 2 : Formations au déploiement des processus ITIL via les méthodes agiles Le présent marché a pour objet la réalisation de formations sur l'agilité destinées aux agents de la DSIUN du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Critères d'attribution : CRITERES DE SELECTION 1-Prix des prestations 30 % 2- Organisation, qualification et expérience de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations 30 % 3-Qualité de l'ingénierie de formation 40 %

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Marché N° 2022-0454 LOT 1 Formations à la démarche agile Informations sur le montant du marché / lot : sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 24 000 euro(s) HT Intitulé du

marché :Accord-cadre de formations sur l'agilité destinées aux agents de la Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Nombre d'offre reçues ; 4 Une marché /lot est attribué : oui Date de conclusion du marché : 05/02/2024 Nom est adresse du titulaire : REACTEEV . 5 rue du Mail, 75002 Paris N°SIRET 81114409200023 CODE NUTS FR 101 Marché N° 2022-0454 LOT 2 Formations au déploiement des processus ITIL via les méthodes agiles. Informations sur le montant du marché/lot : sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 10 000 euro(s) HT Intitulé du marché :Accord-cadre de formations sur l'agilité destinées aux agents de la Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Nombre d'offres reçues : 2 Un marché/lot est attribué : oui Date de conclusion du marché : 05/02/2024 Non est adresse du titulaire :FCT SOLUTION . 13 boulevard Voltaire 75011 PARIS N°SIRET 450 005 459 00034 CODE NUTS FR101 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES Lieux et horaires ou le contrat pourra être consulté : Conseil départemental des Bouches du Rhône. Hôtel du Département, Direction de l'achat public Bat B, 6em étage bureau B6042; 52 avenue de saint Just 13256 Marseille Cedex 20. Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H. Il est toutefois précisé que cette consultation est subordonnée au respect du secret en matière industrielle et commerciale. Lorsque des documents concernés par ce secret sont consultables après occultation des mentions protégées, cette consultation devra se faire sur rendez-vous. PROCEDURE DE RECOURS Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca, 13002, Marseille Téléphone (+33) 4 91 13 48 13. Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : CCIRAL de Marseille -Préfecture de Région - SGAR, Bd Paul Peytral, 13282, Marseille Cedex 20, F, Téléphone : (+33) 4 91 15 63 74 Précisions concernant les délais d'introduction de recours Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes Référé contractuel prévu aux articles 1.551-13 à L. 551-23 du CIA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CIA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca, 13002,Marseille Téléphone (+33) 4 91 13 48 13. Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/02/2024